

Les crédits

[Traduction]

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'attire l'attention du député sur le paragraphe 11(2) du Règlement. Le Président avait déjà attiré son attention là-dessus. Ce paragraphe se lit ainsi:

Le Président. . . ayant attiré l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet d'une discussion.

J'invoque le Règlement pour motif de digressions et de répétitions. La motion dit clairement:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir planifié et mis en oeuvre la première récession d'origine canadienne.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre, s'il vous plaît! Je regrette. . . Le député de Sherbrooke invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Charest: Monsieur le Président, après avoir écouté le député de Parkdale—High Park, je voudrais seulement vous signaler que d'autres députés de la Chambre, dont lui-même, étaient présents lorsque, dans son discours, la députée de Hamilton—Est a soulevé la question de l'opposition du Sénat. Je voulais seulement vous signaler que, si ma mémoire est bonne, le député de Parkdale—High Park n'a pas protesté à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. Flis: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur le même sujet?

M. Flis: Oui, monsieur le Président, pour faire suite aux propos du député. Il aurait dû à ce moment-là invoquer le motif de digression. Comme je siégeais au comité et non à la Chambre, il aurait été impossible pour moi d'invoquer le Règlement. Malheureusement, le député a sommeillé.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, je mets un point final, parce qu'on risque de s'enliser dans un débat. C'est encore une fois matière à opinions. Il ne reste que 30 secondes au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Je l'invite à conclure.

M. Charest: J'invoque le Règlement!

Le président suppléant (M. DeBlois): Oui, un rappel au Règlement de la part du député de Sherbrooke.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je regrette, parce que moi non plus, je ne veux pas poursuivre le débat plus longtemps qu'il le faut.

[Traduction]

Mais le député vient de faire allusion au fait que j'étais à la Chambre, mais que je dormais. C'est totalement faux. J'étais tout à fait éveillé, assez pour savoir que le député de Parkdale—High Park était présent. Cette allusion ne me plaît guère, monsieur le Président. Je veux faire la mise au point.

[Français]

M. Vincent: Monsieur le Président, je vais conclure de la même façon que j'ai commencé, en vous soulignant que je suis heureux de voir qu'on les a réveillés un peu cet après-midi. Je vous l'avais soulevé, monsieur le Président, au début, qu'ils critiqueraient mon discours, parce que la vérité fait mal. Et c'est ce que j'ai dit aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai fait un rapport de 1984 à ce jour, et j'ai souligné l'imbécilité des sénateurs libéraux. Là-dessus, je vous remercie, monsieur le Président.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, en disant que la vérité fait mal, l'honorable député a soulevé à plusieurs reprises toutes sortes d'éléments qui me font penser que cela paraît énormément qu'il n'a plus grand-chose à dire.

Quand on donne un discours à la Chambre des communes, on fait des farces sur n'importe quoi, sur n'importe quel sujet, sur le Sénat. Quand cette Chambre réalisera-t-elle que de lancer de la poudre aux yeux des Québécois, cela ne marche plus, c'est fini!

Des voix: Ah, ah!

Mme Maheu: Vous êtes Québécois, mais laissez-moi. . . Monsieur le Président, je veux finir!

Une voix: C'est ce qu'on appelle se mettre le doigt dans le nez!

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, j'invite tous les honorable collègues à faire preuve de compréhension et de coopération.

Madame la députée de Saint-Laurent—Cartierville a la parole.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Donc, cela paraît encore que le 15 p. 100 vous dérange énormément et ça, c'est la vérité, monsieur le Président!